

## Séance du 24 Octobre 2011

Le vingt-quatre octobre deux mille onze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 20 octobre 2011

Date d'affichage : 28 octobre 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusé : M. LEMERRE Eugène (procuration M. DUPONT).

Mme L'ORPHELIN, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### **I. Présentation du projet résidentiel Manche Habitat**

M. MAUFRA, suite à ses rencontres avec M. MAYOT (ABF) et M. DESPLANQUES (Manche Habitat), présente le projet de construction des cinq résidences destinées aux personnes âgées. Il a conçu ce projet tout spécialement à destination de Carantilly, en tenant compte des difficultés et des avantages de tout le site.

Chaque résidence mesurera 66m<sup>2</sup> balayables (hors garage). M. MAUFRA note la seule remarque du Conseil Municipal : une couverture en ardoises serait souhaitable.

Il présente une estimation pour les travaux de VRD pris en charge par la commune qui s'élèvent à 138.329,36 € TTC.

### **II. Virement de crédits section de fonctionnement – Lotissement « Beaux Regards » (reçu le 28/10/2011)**

Mme le Maire expose que, suite à l'augmentation des taux d'intérêts du prêt relatif à l'achat des terrains du futur lotissement « Beaux Regards », un ajustement financier est nécessaire pour régler la dernière échéance de l'exercice 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6045 (chap 011) : Achats d'études (terrains)	57.00 €	
D 608 (chp 043) : Frais terrains en cours aménagt		57.00 €
D 66111 (chp 66) : Intérêts réglés à l'échéance		57.00 €
R 796 (chp 043) : Transfert charges financières		57.00 €

### **III. Maîtrise d'œuvre Lotissement « Beaux Regards » : 1<sup>er</sup> marché subséquent (reçu le 28/10/2011)**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite au choix du maître d'œuvre et à la signature de l'accord cadre, les différentes phases de la création du lotissement communal « Beaux Regards » vont pouvoir commencer à savoir les marchés subséquents de type infrastructure.

De ce fait, le 1<sup>er</sup> marché relatif à l'avant projet et aux études préliminaires doit être établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à établir et à signer tous les documents relatifs à ce 1<sup>er</sup> marché subséquent (acte d'engagement, CCAP, CCTP, notification de marché, ordre de service, etc.)

### **IV. Adhésion du SIAEP de Montpinchon au Syndicat Départemental (reçu le 28/10/2011)**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat d'eau potable de Montpinchon l'informant d'un projet de création, au niveau départemental (mais découpé en cinq zones), d'un syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable.

Le 28 juin 2011, le Comité Syndical du SIAEP de Montpinchon a émis un avis favorable à son adhésion à cette structure (zone centre Manche), cette décision étant toutefois soumise à l'accord des communes membres.

Par ailleurs, le Comité Syndical, qui n'est pas opposé à des évolutions, a émis un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, en l'absence totale d'études préparatoires, notamment pour apprécier les conséquences de ces propositions sur les usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord à l'adhésion du SIAEP de Montpinchon au Syndicat Mixte (zone centre Manche) pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche ;
- émet un avis défavorable à la dissolution du SIAEP de Montpinchon.

### **V. Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux (28/10/2011)**

Mme le Maire rappelle qu'afin d'assurer une meilleure qualité du service public local, il est indispensable que les agents publics soient formés pour adapter continuellement leurs compétences aux évolutions. Le CNFPT assure l'essentiel de la formation des agents territoriaux. Il s'est engagé depuis plusieurs années dans des réformes pour mieux répondre à nos attentes. Ces réformes méritent d'être poursuivies et amplifiées pour améliorer la qualité de l'offre de formation proposée.

Diminuer le taux de cotisation des collectivités locales (aujourd'hui fixé à 1 % de leur masse salariale) fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales.

C'est pourquoi l'assemblée délibérante de CARANTILLY, réunie le 26 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

### **VI. Adhésion au CDAS pour le personnel retraité (reçu le 28/10/2011)**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au CDAS 50 depuis 1999 pour les agents actifs. En 2011, 2 agents sont partis en retraite et ne peuvent donc plus profiter des nombreux avantages sociaux offerts par cet organisme. Le montant de l'adhésion annuelle est de 77.75 € par agent retraité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) pour les agents retraités (en plus des agents actifs) à compter du 01/01/2012 ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget communal.

## **VII. Réforme des collectivités**

Mme le Maire rend compte des différentes réunions de commission restreinte de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale auxquelles elle a participé. Concernant notre communauté, les Communautés de Communes de Canisy et de Marigny ont refusé le rapprochement préconisé par M. le Préfet.

Mme le Maire, comme convenu, avait pris contact avec les services fiscaux et la Communauté de Communes de Marigny afin de lister nos engagements financiers et de pouvoir déterminer les conditions à une intégration éventuelle à la Communauté de Communes de Canisy. Les services préfectoraux ont demandé à la commune de Carantilly de se positionner pour le 7 novembre, date de la prochaine réunion de commission restreinte.

MM. GOSSELIN et QUINQUENEL ont sollicité la CDCI afin de proposer un regroupement de Marigny avec les autres Communautés de Communes du St Lois (excepté Canisy).

Le Conseil Municipal, majoritairement, préférerait un statu quo et un maintien des Communautés de Communes de Canisy et de Marigny en l'état actuel. Néanmoins, si Marigny venait à rejoindre le Saint-Lois, Carantilly demanderait son rattachement à Canisy, vu notre appartenance très forte au bassin Canisyais (école en particulier, dont l'existence préserve le tissu économique local). Mme le Maire est chargée de poursuivre les démarches afin d'obtenir toutes les conditions et leur impact financier.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	La Secrétaire, Pierrette L'ORPHELIN
Pierre BOURGE	Malika LEDOUX
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE PP H. DUPONT
Henri LEROUXEL	Noël BOURDON
Michel PACARY	